



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

AFPA

Question au Gouvernement n° 1669

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors de l'examen des credits demandes pour la formation professionnelle en 1994, puis en 1995, la commission des finances a critique la gestion de l'association pour la formation professionnelle des adultes et a juge excessif le niveau de ses depenses. Je rappelle que le montant de la subvention de fonctionnement de cette association atteint pres de 4 milliards de francs.

Nous avons aussi suggere des reformes profondes, demande une plus grande clarte des comptes et propose une diminution significative des credits.

C'est a la suite des debats qui se sont tenus dans cette enceinte en octobre 1994 que la Cour des comptes a decide de realiser une enquete approfondie sur la gestion et l'organisation de l'AFPA.

Compte tenu des exigences de procedure, que je ne conteste pas, il n'a pas ete possible de fournir a la commission des finances le resultat de la premiere partie de cette enquete, terminee depuis quelques semaines. Pourtant, une serie d'informations qui en sont directement issues sont regulierement publiees dans la presse.

Monsieur le ministre, est-il envisageable, dans le respect des procedures juridictionnelles, que la commission des finances puisse recevoir communication des principales conclusions de l'enquete de la Cour, en tout etat de cause avant la prochaine discussion budgetaire ?

Sur le fond, pourriez-vous nous dire ou en sont la reforme de l'AFPA, la remise en ordre de sa gestion, le projet de changement de son statut, la reduction de ses depenses, et quelles conclusions vous comptez en tirer pour l'elaboration du projet de budget pour 1997 ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Jegou, la procedure de controle de la Cour des comptes suit son cours. Elle est - vous le savez - de type contradictoire. L'AFPA a reçu le questionnaire de la Cour des comptes et y a répondu. Nous savons actuellement que la Cour des comptes s'est interrogée sur le statut de l'AFPA, sur son insertion dans le marche concurrentiel et sur sa gestion budgetaire. La Cour critique quelques abus commis entre 1989 et 1993. Cette periode est revolee; je puis le dire car, aujourd'hui, la gestion de l'AFPA est particulierement rigoureuse; d'ailleurs, la comptabilite analytique sera introduite des le second semestre de cette annee.

Il est vrai, monsieur Jegou, que le Gouvernement, tres attentif a la realisation du redressement de l'AFPA, a engage une revision des statuts qui, pour l'essentiel, datent de 1954 et de 1968 et qui se revelent aujourd'hui inadaptes. Mon predecesseur avait ouvert la negociation. Je me suis efforce de la faire aboutir. Je dois dire qu'elle a failli reussir.

M. Christian Bataille. Ca vous resume !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Malheureusement, au dernier moment, certains syndicats n'ont pas signe. Neanmoins, j'ai demande au directeur et au president de l'AFPA de reprendre ce projet d'accord afin de pouvoir faire evoluer les textes regissant l'association. C'est ainsi que nous pourrions appliquer de nouvelles regles qui, tout en repondant mieux aux attentes des salaries, permettront une gestion plus souple et plus adaptee de l'AFPA.

J'ajoute que l'AFPA connaîtra - comme il est naturel - des accords d'entreprise pour fixer ses rémunérations salariales au lieu d'appliquer, comme aujourd'hui, un alignement sur les salaires des arsenaux; cela paraît plus logique et plus conforme à une situation proche du droit commun.

Nous pensons que l'AFPA - mais nous aurons l'occasion d'en débattre ici - pourra évoluer et préserver l'avenir qui doit être le sien en acceptant ces adaptations inéluctables sur lesquelles vous aviez utilement attiré notre attention. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, lors de l'examen des crédits demandés pour la formation professionnelle en 1994, puis en 1995, la commission des finances a critiqué la gestion de l'association pour la formation professionnelle des adultes et a jugé excessif le niveau de ses dépenses. Je rappelle que le montant de la subvention de fonctionnement de cette association atteint près de 4 milliards de francs.

Nous avons aussi suggéré des réformes profondes, demandé une plus grande clarté des comptes et proposé une diminution significative des crédits.

C'est à la suite des débats qui se sont tenus dans cette enceinte en octobre 1994 que la Cour des comptes a décidé de réaliser une enquête approfondie sur la gestion et l'organisation de l'AFPA.

Compte tenu des exigences de procédure, que je ne conteste pas, il n'a pas été possible de fournir à la commission des finances le résultat de la première partie de cette enquête, terminée depuis quelques semaines. Pourtant, une série d'informations qui en sont directement issues sont régulièrement publiées dans la presse. Monsieur le ministre, est-il envisageable, dans le respect des procédures juridictionnelles, que la commission des finances puisse recevoir communication des principales conclusions de l'enquête de la Cour, en tout état de cause avant la prochaine discussion budgétaire ?

Sur le fond, pourriez-vous nous dire où en sont la réforme de l'AFPA, la remise en ordre de sa gestion, le projet de changement de son statut, la réduction de ses dépenses, et quelles conclusions vous comptez en tirer pour l'élaboration du projet de budget pour 1997 ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Jegou, la procédure de contrôle de la Cour des comptes suit son cours. Elle est - vous le savez - de type contradictoire. L'AFPA a reçu le questionnaire de la Cour des comptes et y a répondu. Nous savons actuellement que la Cour des comptes s'est interrogée sur le statut de l'AFPA, sur son insertion dans le marché concurrentiel et sur sa gestion budgétaire. La Cour critique quelques abus commis entre 1989 et 1993. Cette période est révolue; je puis le dire car, aujourd'hui, la gestion de l'AFPA est particulièrement rigoureuse; d'ailleurs, la comptabilité analytique sera introduite dès le second semestre de cette année.

Il est vrai, monsieur Jegou, que le Gouvernement, très attentif à la réalisation du redressement de l'AFPA, a engagé une révision des statuts qui, pour l'essentiel, datent de 1954 et de 1968 et qui se révèlent aujourd'hui inadaptes. Mon prédécesseur avait ouvert la négociation. Je me suis efforcé de la faire aboutir. Je dois dire qu'elle a failli réussir.

M. Christian Bataille. Ca vous résume !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Malheureusement, au dernier moment, certains syndicats n'ont pas signé. Néanmoins, j'ai demandé au directeur et au président de l'AFPA de reprendre ce projet d'accord afin de pouvoir faire évoluer les textes régissant l'association. C'est ainsi que nous pourrions appliquer de nouvelles règles qui, tout en répondant mieux aux attentes des salariés, permettront une gestion plus souple et plus adaptée de l'AFPA.

J'ajoute que l'AFPA connaîtra - comme il est naturel - des accords d'entreprise pour fixer ses rémunérations salariales au lieu d'appliquer, comme aujourd'hui, un alignement sur les salaires des arsenaux; cela paraît plus logique et plus conforme à une situation proche du droit commun.

Nous pensons que l'AFPA - mais nous aurons l'occasion d'en débattre ici - pourra évoluer et préserver l'avenir

qui doit être le sien en acceptant ces adaptations inéluctables sur lesquelles vous aviez utilement attiré notre attention. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Jégou Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1669

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1996, page 3505

Réponse publiée le : 29 mai 1996, page 3505

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 1996